

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2017

Tous les membres présents, excepté :
Mr CATTET Philippe, Mr MAIRE Aurélien

Absents : Excusé sans procuration :
Excusé avec procuration :
Non excusé : Mr CATTET Philippe - Mr MAIRE Aurélien

Secrétaire de réunion : M JUIF Patrick

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 30

1 Approbation du compte rendu du 13 mars 2017

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

2 Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016

Délibération N° 2017-005

Après s'être fait présenter les dépenses et recettes de l'exercice 2016, le Conseil Municipal, considérant la régularité des opérations, a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 et a constaté sa concordance avec le compte de gestion 2016 établi par la Trésorerie d'Ornans.

BILAN BUDGET 2016	Réalisé	Résultat d'exercice	Résultat antérieur porté	Résultat de clôture	Résultat de clôture global
Dépenses Fonctionnement	118 480.15	- 5 737.88	144 911.65	139 173.77	260 341.48
Recettes Fonctionnement	112 742.27				
Dépenses Investissement	33 854.49	- 11 245.32	132 413.03	121 167.71	
Recettes Investissement	22 609.17				

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, et constatant :

- un solde de fonctionnement de 139 173.77 €
- un solde d'investissement de 121 167.71 €

Après avoir délibéré, Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 139 173.77 € de l'exercice 2016 en **recettes de fonctionnement** au compte "002-résultat de fonctionnement reporté" au budget primitif de l'exercice 2017,
- d'affecter l'excédent d'investissement de 121 167.71 € de l'exercice 2016 en **recettes d'investissement** au compte "001-solde d'exécution d'investissement reporté" au budget primitif de l'exercice 2017.

Délibération N° 2017-006

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2017

3 Vote des 4 Taxes Directes locales 2017 : pas d'augmentation pour 2017

Délibération N° 2017-007

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire et de voter les taux des trois taxes municipales 2017 et de la CFE comme suit →

	Taux Commune 2016	Coefficient	Taux 2017	Bases 2017	Produits 2017
Taxe d'habitation	12.43%	1.000000	12.43%	161 500.00	20 074
Taxe foncière (bâti)	4.87%	1.000000	4.87%	101 200	4 928
Taxe foncière (non bâti)	9.26%	1.000000	9.26%	27 300	2 528
C.F.E.	14.82%	1.000000	14.82%	4 200	622
					28 152 €

4 Vote du Budget Primitif 2017

Après avoir échangé sur différents sujets, le budget primitif 2017 se présente comme suit

BUDGET PRIMITIF 2017	Prévisions	Prévision Résultat 2017	Résultat 2016 reporté	Prévision de Résultat 2017	Prévision Résultat de clôture global
Dépenses Fonctionnement	124 099.21	+ 6 257,69 €	139 173.77	145 431,46	255 091.60
Recettes Fonctionnement	130 356.90				
Dépenses Investissement	71 803.99	- 11 507.57	121 167.71	109 660.14	
Recettes Investissement	60 296.42				

Conformément aux orientations budgétaires, détaillées par nature, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2017

Délibération N° 2017-008

Subventions

Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations du plateau pour l'année 2017 :

Amis de Pergaud :	30.00 €
Anciens Combattant La Barêche :	50.00 €
ADMR :	90.00 €
Familles Rurales :	140.00 €
LVDE :	140.00 €
Don du Sang :	50.00 €
	500.00 €

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2017

5 Délibération pour application du régime forestier à la parcelle AI1

Dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, l'ONF demande l'autorisation de faire appliquer le régime forestier à la parcelle cadastrale AI 1 pour 1ha 16a 95ca
Parcelle achetée en 2011, bornée et délimitée
Le Conseil municipal ne manifeste aucune contestation et donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6 Informations diverses

Nettoyage du village et Journée villageoise → changement cette année

Le nettoyage du village aura lieu le 12 mai 2017 à partir de 16h
Rendez-vous à partir 16h devant la mairie avec vos balais, pelles etc.....et votre gilet fluo
Suivi d'un jambon salade

Le calendrier étant très chargé, cette année, avec 4 dimanches d'élections, le 14 juillet /AGRIRUN, la journée villageoise à la cabane de chasse n'aura pas lieu.

Urbanisme

- **Permis de construire N° PC 025208 17 N0001** déposé en mairie le 21 mars 2017
Création d'une maison d'habitation – Rue des Ecoliers
M FLEURY et Mme LEJEUNE de TARCENAY

- Dépose de la cabine téléphonique prévue par les services d'ORANGE

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 23 h